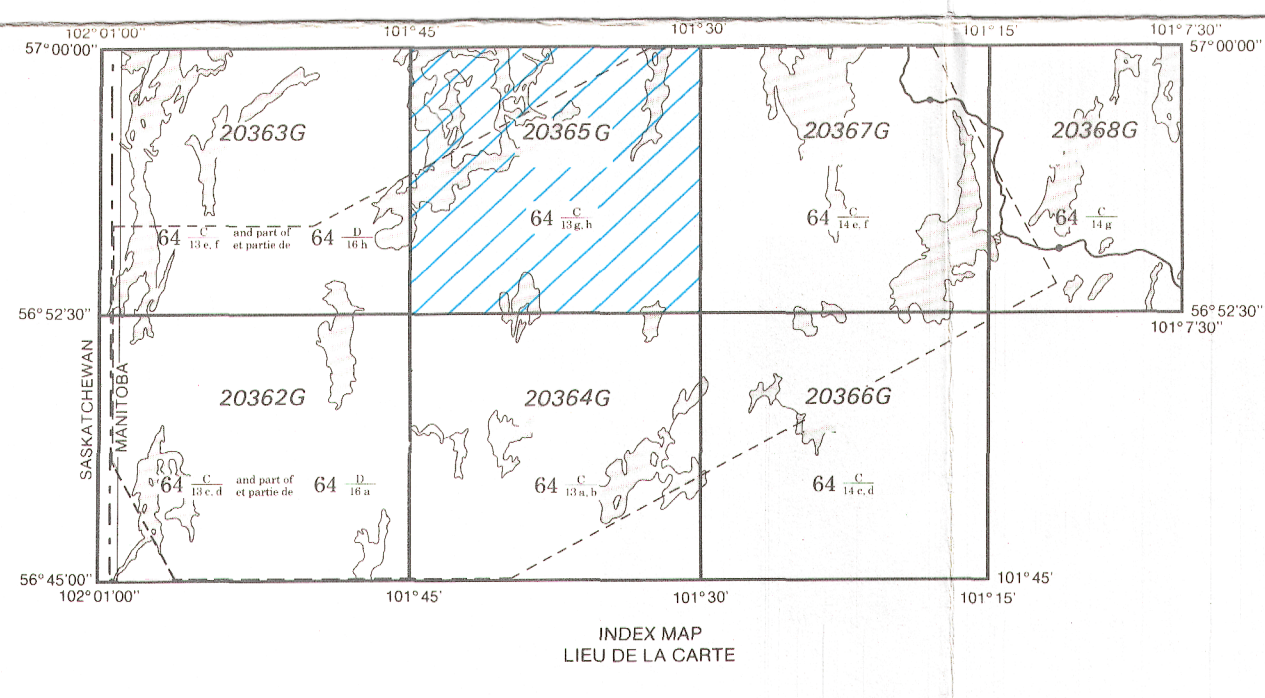


PUBLISHED 1988 / PUBLIÉE EN 1988



INDEX MAP
LIEU DE LA CARTE

ISOMAGNETIC LINES (absolute total field)
LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (valeur absolue du champ total)

1 nT (nanotesla) = 1 gamma

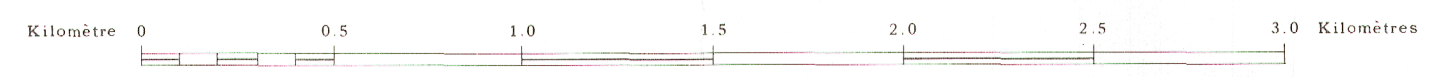
100 nT
25 nT
5 nT
Magnetic depression
Dépression magnétique
Flight lines
Lignes de vol
Flight altitude: 120 m above ground level
Altitude du vol: 120 m au-dessus du niveau du sol
Elevation contours in feet
Courbes de niveau en pieds

AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 20365G CARTE

64
13 g/h
MANITOBA

SCALE 1:20 000 ÉCHELLE 1/20 000



This map was compiled from data acquired in the course of an airborne magnetic-electromagnetic survey flown in March 1988. The survey operations were carried out at a mean terrain clearance of 120 m (flying height of the aircraft). The average spacing of the survey lines was 200 m, that of control lines 3 km. Flight-path recovery was based on matching photostereos and films shot with a vertically-mounted 35-mm camera. The contractor, Geotrex Ltd. of Ottawa, used a CASA C-212 fixed-wing aircraft (registration C-GSLU) for the survey. The plane was equipped with a Sinterex single cell, split-beam cesium vapour magnetometer mounted in the tail boom of the survey aircraft.

After editing the survey data, intersections of traverses and control lines were established and the differences in their magnetic values computer analyzed and manually checked to obtain the level network. Then the corrected total field values from the magnetometer were interpolated on a 50 m grid and contoured. All the data processing and final plotting was done by Geotrex Ltd. No regional correction was made for the earth's magnetic field.

The base used for this map was obtained from a topographic map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa (scale 1:50 000).
Copies of this map may be obtained from the Geological Survey of Canada. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Les données utilisées pour la compilation de cette carte furent acquises lors d'un levé aéroporté magnétique et électromagnétique effectué en mars 1988. Les données furent enregistrées avec une garde au sol moyenne de 120 m (altitude de vol de l'avion). L'espacement moyen des lignes de vol fut de 200 m et celui des lignes de contrôle de 3 km. Le collage du plan de vol fut effectué en comparant les détails indiqués sur les photostéréos avec ceux du film de bord enregistré avec une caméra de 35 mm à axe vertical. Le plateau utilisé pour le levé fut un avion à aile fixe de type CASA C-212 (immatriculé C-GSLU) appartenant à Geotrex Ltd. d'Ottawa. L'avion était équipé d'un magnétomètre à vapeur de césium, unicellulaire à faisceau divisé, fabriqué par Sinterex et installé dans une boîte à la queue de l'avion.

Après vérification des données de levé, les coordonnées des intersections des lignes de vol et des lignes de contrôle ont été établies; les différences de leurs valeurs magnétiques ont été analysées par ordinateur et vérifiées manuellement afin d'obtenir le réseau de nivellement. Les valeurs corrigées du champ total du magnétomètre ont ensuite été interpolées sur une grille de 50 m de côté et les courbes magnétiques ont été tracées. Le traitement des données et le tracé final des courbes ont été réalisés par Geotrex Ltd. Aucune correction régionale n'a été effectuée relativement au champ magnétique terrestre.

La base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique 1/50 000 publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.
On peut se procurer des exemplaires de cette carte à la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Les données de levé utilisées pour compiler la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada, au coût simple de recouvrement et de reproduction.

Contribution to Canada-Manitoba Mineral Development Agreement 1984-1985, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.
Contribution à l'Entente économique Canada-Manitoba sur l'exploitation minière 1984-1985 faisant partie de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.